Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL76_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absente excusée : Magali LE GOFF

Secrétaire de séance : Sarah LE PEN

DELIBERATION N° 76-2026 – RENOUVELLEMENT CONVENTION PORTANT ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE PAYE DU CENTRE DE GESTION

Madame la Maire rappelle que le service paie du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan assure la prestation paie pour le compte de la collectivité.

L'objectif de cette prestation est d'apporter une solution fiable à l'établissement des salaires des agents (de droit public ou de droit privé) ainsi que des indemnités des élus.

La convention étant arrivée à terme, il est proposé de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2032.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.452-30 et L.452-40 et suivants,

Vu la convention générale d'utilisation des services facultatifs et le catalogue des prestations facultatives proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

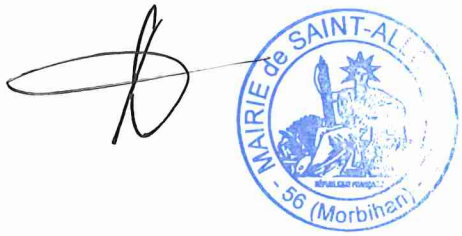
Après délibération, le Conseil municipal

- Approuve les termes de la convention d'adhésion à la prestation paye du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Morbihan, telle qu'annexée à la présente délibération,
- Autorise Madame la Maire à signer la nouvelle convention adoptée le 8 juillet dernier par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL76_2026-DE

- Se réserve le droit de la dénoncer avant son terme si la Commune mutualise son service administratif avec Centre Morbihan Communauté.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC



Certifié exécutoire
le
Publié le 05 novembre 2026